

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024.00350

APPEL À MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION LA PÉTANQUE SAINT-CHAMONAISE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240613-D20240035010

Date de mise en ligne : 21 juin 2024

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Julien LUYA,
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024

APPEL A MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION LA PETANQUE SAINT-CHAMONAISE

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands événements internationaux accueillis en France : les JOP 2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023. Associé à ces grands événements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau Métropolitain le 10 juin 2021, a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'événements portés par des acteurs locaux, permettant de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces événements.

Au-delà de la perspective des événements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux événements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

Le club Pétanque Saint-Chamonaise demande un soutien, au titre de l'AMI « 3, 2, 1...2024 » pour l'organisation du « Championnat de France de Para pétanque adaptée » à Saint-Chamond.

Fort de l'organisation de 5 championnats régionaux de para pétanque adaptée, le club, en partenariat avec le Comité Départemental du Sport Adapté de la Loire (CDSA42), a souhaité marquer cette année olympique en portant l'organisation des Championnats de France.

Bien que cette pratique sportive ne soit pas éligible aux JOP, cette manifestation d'envergure en porte les valeurs (amitié, respect, excellence...) et rassemble :

- 450 joueurs en situation de handicap mental/psychique en provenance de toute la France, dont 10 joueurs ligériens, qui se sont disputés le titre de champion de France dans 5 classes de handicap différentes, catégories définies par la FFSA ;
- 250 accompagnants dont 9 ligériens ;
- 120 bénévoles du territoire qui ont coordonné et animé ce championnat ;
- un public spectateur entre 1 500 et 2 000 personnes.

Cette manifestation qui s'est déroulée du 31 mai au 02 juin 2024 sur le site du Bujarret à Saint-Chamond s'est accompagnée également d'actions de communications et/ou de sensibilisation au Sport Adapté :

- communications sur TL7 et dans la presse sur l'événement et plus généralement sur le mouvement Sport Adapté ;
- actions de sensibilisation au sport adapté, en amont de l'événement, dans des écoles et lycées dont 2 lycées sur le territoire de la Métropole (à Saint-Etienne et Saint-Chamond) et auprès de 6 promotions d'étudiants en BPJEPS (futurs animateurs/éducateurs) à Saint-Etienne ;
- actions de sensibilisation au sport adapté, la veille de l'événement, auprès des 120 bénévoles ;
- stand d'information, sensibilisation, témoignages de personnes en situation de handicap le jour de l'événement et à destination du grand public.

Autre plus-value pour le territoire : des retombées économiques sur l'activité économique locale.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet après instruction de la demande de l'association sportive.

Il s'avère que ce dernier remplit des critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

- Sensibilisation et inclusion de publics éloignés de la pratique sportive (réduction des freins physiques, psychologiques, culturels, de mobilité...) ;
- Intégration de la pratique sportive dans les parcours de santé ;
- Découverte de l'activité sportive et des sports olympiques et paralympiques ;
- Développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- Émancipation des femmes par le sport ;
- Lutte contre les stéréotypes et discriminations ;
- Insertion socio-professionnelle des personnes fragiles, éloignées de l'emploi ou en situation de grande précarité ;
- Découverte mixte et intergénérationnelle ;
- Animation inclusive pour les personnes en situation de handicap ;
- Eco-responsabilité de l'évènement ;
- Moment de partage autour de la diffusion des Grands Evènements.

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 4 500 € peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement du projet.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole a bénéficié d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'évènement.

La Pétanque Saint-Chamonnaise a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une participation financière de 4 500 € pour le projet « Organisation du Championnat de France de Para Pétanque Adaptée 2024 » porté par la Pétanque Saint-Chamonnaise ;**
- **approuve la convention de participation financière dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » à intervenir avec la Pétanque Saint-Chamonnaise ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;
- la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR/65748/SUBSP.

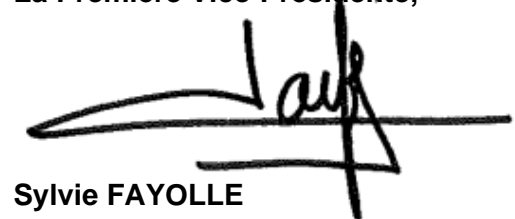
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE